



# MOBILISONS NOUS CONTRE L'ACCORD « FLEXISECURITES »



Signé le 11 janvier entre le medef et trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC), il est présenté aujourd'hui par les médias comme une grande avancée pour les travailleurs et par certains politique comme un modèle de négociation !

## ON VOUS MENT !!

Plusieurs grands patrons dont madame Parisot (présidente du medef) le qualifie d'accord historique ! Par ce simple fait nous démontrons qu'il est néfaste aux salarié-e-s de ce pays. Pour vous en convaincre, voilà ce qu'il se passerait si cet accord était transformé en loi par le gouvernement :

- 1 Licenciement économique collectif plus rapide
- 2 Salariés forcés à la mobilité
- 3 Des accords de chantage à l'emploi imposées aux salariés
- 4 Le travail intermittent en voie de généralisation
- 5 Des recours juridiques amoindris

N. Sarkozy avait fait son cheval de bataille des accords compétitivité/emploi mais n'était jamais parvenu à les imposer !

Aujourd'hui, cet accord les met en place !!!

Le "nouveau modèle économique et social" que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : c'est le règne du "gré à gré", la destruction des socles de garanties collectives, comme si le salarié était à égalité avec son patron. C'est aussi la culpabilisation des salariés dès qu'ils font valoir leurs droits. Cet accord tente de briser les capacités de résistance des salarié-e-s.

Les contres parties avancées par les autres syndicats (signataires et UNSA) pour justifier leur paraphe, sont aujourd'hui sans aucune garantie car renvoyées à des négociations ultérieures.

La CGT Chalonnaise invite l'ensemble des salariés du secteur privé et du secteur public dans ses locaux (maison des syndicats, 2 rue du parc, 71100 Chalon) à venir discuter et décrypter cet accord scélérat : 3 séances ouvertes à tous (syndiqué ou non)

**Mardi 12 février 2013 à 18 h - Vendredi 15 février 2013 à 17 h - Samedi 16 février à 10 h**

Nous devons nous mobiliser et faire pression sur le gouvernement pour le retrait de cet accord.

**NON à la transposition par les députés en projet de loi  
RETRAIT pur et simple de l'accord**

Oui à une vraie sécurisation de l'emploi par des lois sur les bases des revendications de la CGT :

- Loi contre les licenciements boursiers
- Droit de véto suspensif des représentants des personnels face aux plans de restructuration

Un mot d'ordre clair :

**Il faut exiger le RETRAIT pur et simple de l'accord.**

*Nous devons construire le rapport de force salarié suffisant pour gagner le retrait.*

*Pour cela, voici quelques arguments qui vous aideront à convaincre,  
vos collègues, vos proches, vos voisins ...*

Cet accord disloque le code du travail, voici quelques exemples :

1 Aujourd'hui pour contourner le code du travail lors d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, l'entreprise propose un accord de méthode. Demain avec l'accord, ces tractations se verront généralisées, les salariés ne pourront plus s'appuyer sur le code du travail pour faire valoir leur droit lors de licenciement collectif

2 Un salarié serait obligé d'accepter un changement de poste ou une mutation loin de chez lui. S'il refuse il sera exposé à un licenciement pour motif personnel.

3 Au nom de la "sauvegarde de l'emploi", Les employeurs par accord d'entreprise, pourront imposer la baisse des salaires, l'augmentation du temps de travail et de la productivité. Avec l'accord, si les salariés refusent, ils se verront licenciés sans possibilité de recours juridique. C'est le chantage à l'emploi pour abaisser le coût du travail et surexploiter les salarié-e-s



4 Extension des contrats précaires contre le CDI. Un nouveau contrat de travail verrait le jour, le CDII (contrat à durée indéterminée intermittent) On travaille à la demande et selon le travail à faire, mais quoi qu'il en soit le salaire est lissé et versé sur l'année. On travaille janvier/février, on est payé en décembre !!!!!

5 Les recours en justice des salariés seraient limités et amoindris et les périodes de recours réduites.

Sarkozy, Hollande :  
même politique antisociale !  
La révolte ... c'est maintenant !

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat nous serons plus forts**  
**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Portable : ..... Email : .....  
Age : ..... Profession : .....  
Entreprise (nom et adresse) : .....  
.....

Bulletin à envoyer à : Union Locale CGT, 2 rue du Parc, 71100 Chalon Sur Saône  
Téléphone : 03-85-41-32-21 Email : ul-cgt-chalon71@wanadoo.fr